

[Poursuite de mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022](#)  
[1]

**Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DIA/DSS/SD1A/DGOS/R4/CNSA/2022/132 du 4 mai 2022 relative à la poursuite de mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022**

*Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarité - N° 2022/14 du 30 juin 2022*

Cette instruction apporte des précisions sur les priorités d'action à mettre en œuvre par les ARS dans le cadre de la dernière année d'exécution de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.

[Consulter l'instruction pages 5 à 61 \(Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarité\)](#) [2]

**Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/poursuite-de-mise-en-%C5%93uvre-de-la-strat%C3%A9gie-nationale-pour-l%E2%80%99autisme-au-sein-des-troubles-du>

[2] <https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2022/2022.14.sante.pdf>